



Vaccination pratique pour cas spécifiques!

2

Jean-Luc Grenier et Catherine Guimond

Que de questions de la part de M. Alain Spiration ! Au travail, un jeune stagiaire inhalothérapeute lui a montré la liste des vaccins exigés pour son stage. Par ailleurs, Alex, le fils de 6 ans de M. Spiration, a subi une splénectomie à la suite d'une mauvaise chute à bicyclette et devrait recevoir un vaccin spécial. Quant à son épouse, Elvira Natourel, elle se demande si elle doit se faire administrer des vaccins en attendant de tomber enceinte. Lesquels sont recommandés en pareils cas et gratuits ?

TOUTES CES QUESTIONS de M. Spiration ont un lien avec des clientèles spécifiques. Le calendrier régulier d'immunisation s'applique à tous les patients, mais des ajouts sont proposés dans certaines situations. Nous aborderons ici la vaccination des stagiaires, des personnes aspléniques et des femmes en âge de procréer ainsi que la gratuité des vaccins pour ces clientèles spécifiques. Toutes ces informations se retrouvent dans le *Protocole d'immunisation du Québec (PIQ)*¹, mais parfois de façon un peu éparse.

Quelles sont les recommandations de vaccination pour les stagiaires ?

Dans tous les cas, l'immunisation de base du stagiaire doit être à jour : vaccination contre la diphté-

rie, le tétanos, la coqueluche, la poliomyélite, la rougeole, la rubéole, les oreillons, la varicelle et le méningocoque de type C (si la personne a moins de 18 ans), selon le PIQ.

Lorsque le stagiaire se retrouve en établissement de soins et qu'il peut donc entrer en contact avec des personnes vulnérables en raison de leur état de santé, la vaccination contre la grippe (*influenza*) est de rigueur en saison. Les stagiaires susceptibles d'être exposés au sang et aux produits sanguins ou qui risquent de subir des piqûres ou des coupures accidentelles doivent être protégés contre l'hépatite B. Le vaccin contre cette maladie, administré de façon systématique en 4^e année du primaire depuis 1994, rejoint de 82 % à 98 % des jeunes selon la région².

Dans des cas exceptionnels, certains stagiaires se verront offrir les vaccins contre l'hépatite A, la rage, la typhoïde ou le vaccin quadrivalent conjugué contre le méningocoque des sérogroupes A, C, Y et W135³. Ils devront alors en assumer les coûts.

Enfin, pour certains types de stages en milieu de soins, la personne doit subir le test cutané à la tuberculine (TCT), offert gratuitement en CLSC, en deux temps^{1,4}. Un tableau préparé par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) résumant les recommandations par type de stage est diffusé dans tous les CLSC et toutes les maisons d'enseignement⁵.

Le Dr Jean-Luc Grenier, omnipraticien, exerce en santé publique depuis 1991 dans le domaine des maladies infectieuses. Il est répondant pour les programmes d'immunisation à la Direction de santé publique des Laurentides et fait partie du Groupe sur l'acte vaccinal qui rédige le Protocole d'immunisation du Québec. M^{me} Catherine Guimond, infirmière clinicienne, travaille en santé publique depuis 2006 dans l'équipe des maladies infectieuses. Elle joue un rôle-conseil en immunisation auprès des vaccinateurs de la région de Montréal et fait partie du Groupe sur l'acte vaccinal.

Tous les stagiaires doivent s'assurer que leurs vaccins de base sont à jour. Le test cutané à la tuberculine (TCT) doit être fait en deux temps, au besoin, au CLSC.

Repère

Tableau 1**Vaccins recommandés aux personnes aspléniques¹**

Type de vaccin	Noms commerciaux	Voie d'administration	Rappel	Considération spéciale
Vaccin conjugué contre <i>Hæmophilus influenzae</i> de type b	Act-HIB	Intramusculaire	Non	Offrir une dose à partir de l'âge de 5 ans
Vaccin polysaccharidique contre le pneumocoque (23 souches)	Pneumovax 23	Sous-cutanée ou intramusculaire	1 seul*	Offrir une dose à partir de l'âge de 2 ans, en plus du vaccin conjugué
Vaccin conjugué contre le pneumocoque (7 ou 10 souches)	Prevnar Synflorix	Intramusculaire	Non	Offrir une dose aux personnes de 5 à 17 ans [†]
Vaccin conjugué contre le méningocoque – Souches A, C, Y, W135	Menactra	Intramusculaire	Non	Offrir ce vaccin à partir de l'âge de 2 ans, en plus du vaccin conjugué contre le méningocoque de type C
Vaccin contre la grippe	Fluviral Vaxigrip	Intramusculaire	Annuel	Offrir à partir de 6 mois

* Un seul rappel au bout de cinq ans, sauf pour les enfants de 10 ans ou moins qui doivent recevoir un rappel trois ans après la première dose. † Aucune dose si le patient en a reçu une ou plus avant l'âge de 5 ans.

Les vaccins qui ne sont pas compris dans les programmes du Ministère, mais qui sont indiqués en raison d'un risque lié à l'emploi sont généralement aux frais de l'employeur. Pour ce qui est de la vaccination des travailleurs contre l'hépatite B, le document intitulé : *Vaccination contre l'hépatite B de certains groupes de travailleurs hors du réseau hospitalier de soins de courte durée*⁶ donne tous les renseignements pertinents.

Quelles sont les recommandations pour les personnes aspléniques ?

L'asplénie peut être anatomique (absence de rate) ou fonctionnelle (par exemple à cause d'une anémie falciforme). Elle augmente le risque d'infection invasive par les bactéries encapsulées suivantes : méningocoque, pneumocoque et *Hæmophilus influenzae* de type b. Les vaccins mentionnés dans le *tableau 1* sont donc indiqués, celui contre la grippe saisonnière étant gratuit pour les personnes aspléniques.

Une personne qui vient de subir une splénectomie d'urgence doit se voir offrir la vaccination à compter du 14^e jour suivant l'opération. Ses vaccins de base doivent également être à jour. Si le médecin croit que la personne ne se présentera pas au suivi, il peut lui proposer la vaccination avant son congé.

Chez les personnes qui doivent subir une splénectomie non urgente, la vaccination devrait idéalement prendre fin de dix à quatorze jours avant l'intervention.

Quelles sont les recommandations pour les femmes en âge de procréer ?

Comme nous l'avons mentionné plus tôt, les vaccins de base doivent être à jour. De plus, certains vaccins sont particulièrement importants pour les jeunes femmes en âge de procréer afin d'éviter d'exposer le fœtus au risque de rubéole congénitale et le nouveau-né à la varicelle néonatale ou à la coqueluche.

M^{me} Natourel (née en 1982 et donc âgée de 27 ans) n'aime pas beaucoup les piqûres et a souvent refusé de se

Les personnes aspléniques doivent être protégées contre le méningocoque, le pneumocoque et *Hæmophilus influenzae* et chaque année contre la grippe. Leurs vaccins de base doivent également être à jour.

Repère

Tableau II
Carnet de vaccination de M^{me} Naturel

Vaccin	Date	Vaccin	Date
DCT Sabin	Mai 1982	d ₂ T ₅	1996
DCT Sabin	Juillet 1982	RRO	17/03/1984
DCT Sabin	Septembre 1982	Engerix-B	2000
DCT Sabin	1987	Engerix-B	2001

Mettez vos connaissances à l'épreuve

Selon vous, quels énoncés correspondent le mieux à la conduite à tenir concernant l'état vaccinal de M^{me} Naturel ?

	Vrai	Faux
1. Madame a besoin d'un rappel de dcaT.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2. Une recherche sérologique doit être faite pour la rubéole.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3. Une recherche sérologique doit être faite pour la varicelle.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4. Si la recherche sérologique des anticorps de la rubéole est négative, vous lui recommanderez une dose du vaccin rougeole, rubéole et oreillons (RRO)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5. Si la recherche sérologique des anticorps de la varicelle est négative, vous lui recommanderez une seule dose de Varivax ou de Varilrix.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6. Vous constatez à la lecture du carnet qu'il lui manque une dose du vaccin RRO et une dose du vaccin contre l'hépatite B.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
7. Vous lui recommanderez la vaccination contre la grippe si son accouchement est prévu pendant la saison grippale.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Réponses :

- Vrai.** Il est recommandé d'administrer une dose du vaccin dcaT (contenant le composant coqueluche) aux parents ou aux futurs parents de 18 ans et plus qui n'ont pas reçu le composant coqueluche acellulaire, quel que soit le délai depuis un d₂T₅ antérieur. Pour protéger le bébé, on vaccinera aussi les autres contacts étroits (Ex. : grands-parents).
- Faux.** La recherche systématique d'anticorps de la rubéole après la vaccination n'est pas recommandée : la preuve vaccinale est suffisante en soi. En l'absence d'une telle preuve, on offrira le vaccin RRO plutôt que de faire une sérologie.
- Vrai.** La recherche sérologique d'anticorps avant la vaccination est généralement indiquée pour les personnes de 13 ans ou plus qui n'ont jamais eu la varicelle ou qui ignorent si elles l'ont eue, puisque de 70 % à 95 % de ces personnes auront des anticorps contre la maladie.
- Faux.** Voir question 2. La femme séronégative à l'égard de la rubéole, mais qui a une preuve vaccinale n'a pas à recevoir le vaccin.
- Faux.** Les personnes de 13 ans ou plus qui ne sont pas immunisées contre la varicelle doivent recevoir deux doses du vaccin à un intervalle de quatre à huit semaines.
- Vrai.** Les personnes nées après 1980 doivent avoir reçu deux doses du vaccin contre la rougeole à au moins quatre semaines d'intervalle pour être considérées comme protégées.
Par ailleurs, M^{me} Naturel a entrepris en 2000, à 18 ans, sa série de vaccins contre l'hépatite B mais ne l'a pas complétée. Vous pouvez lui offrir la dose manquante, mais elle devra la payer puisqu'elle ne fait pas partie des patients pour qui le vaccin est gratuit (*boîte à outils*). En règle générale, un calendrier interrompu n'a pas à être repris depuis le début. On vérifie le nombre de doses valides administrées et on complète au besoin.
- Vrai.** Il faut vacciner les femmes enceintes en bonne santé contre la grippe ainsi que les autres contacts domiciliaires lorsque l'accouchement est prévu durant la saison grippale afin de prévenir la transmission du virus au nouveau-né (le vaccin peut être administré quel que soit le stade de la grossesse).
Par ailleurs, il est très important de s'assurer que les femmes en âge de procréer sont protégées contre la rubéole et la varicelle et qu'elles ont reçu au moins une dose du vaccin acellulaire contre la coqueluche.

Boîte à outils

Gratuité des vaccins par clientèle*

Vaccins	Clientèles
Diphthérie, coqueluche, tétanos, poliomyélite, rougeole, rubéole, oreillons, varicelle	Toutes, quelle que soit l'indication
<i>Hæmophilus influenzae</i> de type b	Toutes, jusqu'à l'âge de 59 mois. Par la suite, uniquement les personnes présentant un risque accru selon les indications du PIQ.
Hépatite A	<ul style="list-style-type: none">⊗ Les porteurs de l'hépatite B.⊗ Les personnes qui prennent des drogues illicites par voie orale dans des conditions non hygiéniques.⊗ Les membres de communautés où l'hépatite A est fortement endémique ou dans lesquelles des éclosions surviennent à répétition.⊗ Les contacts domiciliaires d'un enfant adopté arrivé depuis moins de trois mois au Canada et dont le pays d'origine se trouve en zone d'endémie pour l'hépatite A. Idéalement, ces personnes devraient être vaccinées avant l'arrivée de l'enfant.
Hépatite B	<ul style="list-style-type: none">⊗ Les élèves de 4^e année du primaire[†].⊗ Les personnes appelées à recevoir fréquemment des produits sanguins.⊗ Les personnes sous hémodialyse et celles sous dialyse péritonéale ainsi que les personnes qui doivent subir une dialyse.⊗ Les personnes qui ont plusieurs partenaires sexuels.⊗ Les adolescents de moins de 18 ans.⊗ Les personnes qui ont eu récemment une ITSS et leurs partenaires sexuels.⊗ Les personnes qui ont des contacts sexuels ou qui vivent avec un porteur du virus de l'hépatite B ou avec une personne atteinte d'hépatite B aiguë.⊗ Les pensionnaires des établissements pour déficients intellectuels.⊗ Les nouveau-nés dont la mère est infectée par le virus de l'hépatite C.⊗ Les personnes, enfants ou adultes, qui fréquentent le même service de garde qu'un enfant présentant une infection par le virus de l'hépatite B.⊗ Les personnes faisant partie de communautés où l'hépatite B est endémique.⊗ Les contacts domiciliaires d'un enfant adopté dont le pays d'origine est en zone d'endémie pour l'hépatite B. Idéalement, ces personnes devraient être vaccinées avant l'arrivée de l'enfant.⊗ Les enfants dont la famille élargie a immigré au Canada (en provenance de régions où l'hépatite B est fortement endémique) et qui risquent d'être exposés à des porteurs du virus de l'hépatite B dans leur famille.

faire vacciner. Malgré tout, elle comprend l'importance d'être bien protégée contre certaines maladies qui pourraient causer des problèmes de santé à son futur bébé. Elle accepte donc de vous apporter son carnet de vaccination.

Vous prenez connaissance de ses antécédents vaccinaux (tableau II). Son carnet ne contient aucune

information sur la varicelle, et M^{me} Natourel ne se souvient pas si elle a déjà eu cette maladie.

Quels sont les vaccins offerts gratuitement et à qui le sont-ils ?

Les vaccins du calendrier régulier sont gratuits

Lorsqu'un risque pour la santé est lié à l'emploi, il appartient à l'employeur de protéger son personnel.

Repère

Vaccins**Clientèles****Hépatite B (suite)**

- ⊗ Les étudiants d'un domaine posant un risque d'exposition professionnelle.
- ⊗ Les travailleurs des organismes communautaires et les bénévoles susceptibles d'être exposés au sang et aux produits sanguins ou qui risquent de subir des piqûres ou des coupures accidentelles, sur présentation d'une preuve d'affiliation.

Hépatites A et B

- ⊗ Les personnes atteintes d'une maladie chronique du foie (Ex. : infection par le virus de l'hépatite C, cirrhose).
- ⊗ Les personnes qui prennent des médicaments hépatotoxiques.
- ⊗ Les personnes hémophiles qui reçoivent des facteurs de coagulation dérivés du plasma.
- ⊗ Les hommes qui ont des relations sexuelles avec d'autres hommes.
- ⊗ Les utilisateurs de drogues injectables.
- ⊗ Les utilisateurs de drogues dures par inhalation (Ex. : crack, cocaïne) qui partagent leur matériel de consommation (Ex. : paille, cuillère).
- ⊗ Les détenus des établissements correctionnels provinciaux.

Méningocoque de sérotype C

- ⊗ Tous les enfants de 1 à 17 ans.
- ⊗ Les enfants de moins de 1 an présentant un risque accru, selon les indications du PIQ.
- ⊗ Les contacts étroits d'un cas d'infection invasive par le sérotype C qui sont réceptifs à la maladie.

Méningocoque conjugué quadrivalent

- ⊗ Les personnes de 2 ans ou plus présentant un risque accru, selon les indications du PIQ
- ⊗ Les contacts étroits d'un cas d'infection invasive par le sérotype A, Y ou W135

Pneumocoque conjugué

- ⊗ Tous les enfants jusqu'à l'âge de 59 mois.
- ⊗ Les personnes de 5 à 17 ans présentant un risque accru, selon les indications du PIQ.

Pneumocoque polysaccharidique

- ⊗ Les personnes de 65 ans ou plus.
- ⊗ Les personnes de 2 à 64 ans présentant un risque accru, selon les indications du PIQ.

Virus du papillome humain (VPH)

- ⊗ Les filles de 4^e année du primaire.
- ⊗ Les filles de 3^e année du secondaire.
- ⊗ Les filles de 14 à 17 ans (le vaccin est gratuit pour les filles nées après le 31 août 1990).
- ⊗ Les filles de 9 à 13 ans (de la 5^e année du primaire à la 2^e année du secondaire) qui présentent un risque élevé d'exposition au VPH.
- ⊗ Les filles de 9 à 17 ans des communautés autochtones.

* D'autres programmes pour des populations ciblées peuvent être soutenus financièrement par d'autres instances (CSST, employeurs).

† Le vaccin utilisé depuis 2008 est le vaccin combiné contre les hépatites A et B.

pour tous. Certaines clientèles particulières peuvent se prévaloir gratuitement de certains vaccins. Par exemple, les porteurs chroniques de l'hépatite C peuvent recevoir gratuitement le vaccin contre les hépatites A et B étant donné le risque de morbidité importante s'ils devaient contracter ces maladies. La *boîte à outils* présente l'ensemble des vaccins soutenus financièrement par le MSSS.

Nous devons souligner que lorsqu'un risque pour la santé est lié à l'emploi, il appartient à l'employeur

de protéger son personnel.

Retour au cas de M. Spiration, de son fils et de son épouse

Vous vous êtes assuré que le fils de M. Spiration, Alex, a bien reçu ses vaccins contre Hæmophilus influenzae de type b, le méningocoque et le pneumocoque (vaccins conjugué et polysaccharidique). Vous confirmez par ailleurs à M. Spiration que son jeune collègue stagiaire devra sans doute recevoir quelques vaccins

Summary

Immunization practices for specific cases. Vaccination for medical trainees, asplenic patients, women of childbearing age and free vaccination for specific clientele are being broached in this article. For example, in health care institutions, seasonal influenza vaccination is routine. Trainees at-risk of being exposed to blood should be immunized against Hepatitis B virus, while others should undergo a tuberculin skin test in a CLSC; these vaccines are free of charge. Asplenia is an indication for meningococcal, pneumococcal and type b *Haemophilus influenzae* and the annual influenza vaccine. For women of childbearing age, protection against rubella and chickenpox and also a dose of acellular vaccine for whooping cough and seasonal influenza are recommended. The tool box presents all the free vaccines. When there is a risk of exposure at work, it is the employer's duty to protect his personnel.

et passer le TCT. Son épouse Elvira a quant à elle eu une mise à jour de ses vaccins de base. Le tout gratuitement... ou presque!

Date de réception : le 8 mai 2009

Date d'acceptation : le 10 juillet 2009

Le Dr Jean-Luc Grenier et M^{me} Catherine Guimond n'ont déclaré aucun intérêt conflictuel.

Bibliographie

1. Ministère de la Santé et des Services sociaux. *Protocole d'immunisation du Québec*. Le Ministère : Québec; 2009. Site Internet : www.msss.gouv.qc.ca/immunisation/piq (Date de consultation : juillet 2009).
2. Bureau de surveillance et de vigie. *Estimation de la couverture vaccinale (3^e dose) contre le virus de l'hépatite B chez les élèves de 4^e primaire – Province de Québec – Année scolaire 2007-2008*. Québec : 2008. Fichier informatique disponible sur demande à votre Direction de santé publique régionale.
3. Relevé des maladies transmissibles au Canada. *Déclaration sur le vaccin conjugué contre le méningocoque, sérogroupes A, C, Y et W135*. Agence de la santé publique du Canada, 1^{er} mai 2007; vol. 33, DCC 3. Site Internet : www.phac-aspc.gc.ca/publicat/ccdr-rmtc/07vol33/acs-03/index-fra.php (Date de consultation : juillet 2009).
4. Agence de la santé publique du Canada. *Normes canadiennes pour la lutte anti-tuberculeuse*. 6^e éd. Ottawa : L'Agence; 2007. Site Internet : www.phac-aspc.gc.ca/tbpc-latb/pubs/pdf/tbstand07_f.pdf (Date de consultation : juillet 2009).
5. Ministère de la Santé et des Services sociaux. *Vaccins et tests recommandés pour certains stagiaires selon les disciplines*. Québec : Le Ministère; mise à jour 2009. Site Internet : www.msss.gouv.qc.ca/sujets/santepub/vaccination/index.php?professionnels_de_la_sante (Date de consultation : août 2009).
6. Institut national de santé publique du Québec. *Vaccination contre l'hépatite B de certains groupes de travailleurs hors du réseau hospitalier de soins de courte durée*. Québec : 2008; 254 pages. Site Internet : www.inspq.qc.ca/pdf/publications/802_VHB.pdf (Date de consultation : juillet 2009).